

## TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. INTRODUCTION .....	13
CHAPITRE 2. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION	
PRÉCONTRACTUELLE ET DE L'EXÉCUTION DE BONNE FOI D'UN CONTRAT....	17
SECTION 1. – L'ARTICLE 1134 DU CODE CIVIL .....	17
SECTION 2. – LA SANCTION DU NON-RESPECT DE L'OBLIGATION DE BONNE FOI .....	20
SECTION 3. – LA JURISPRUDENCE EN MATIÈRE DE NON-RESPECT	
DE L'OBLIGATION DE BONNE FOI LORS DES NÉGOCIATIONS PRÉCÉDANT	
LA SIGNATURE D'UN CONTRAT .....	21
A. <i>Les contrats divers</i> .....	21
Jugement du 22 novembre 1995 du Tribunal de commerce de Charleroi .....	21
Jugement du 21 octobre 2011 du Tribunal de première instance de Liège .....	22
Arrêt du 29 février 2008 de la Cour d'appel de Bruxelles .....	23
B. <i>Les contrats de franchise</i> .....	24
Jugement du 12 février 2002 du Tribunal de commerce de Louvain .....	24
Arrêt du 13 janvier 2003 de la Cour d'appel de Mons .....	24
Arrêt du 24 février 2003 de la Cour d'appel de Mons .....	26
Arrêt du 7 février 2007 de la Cour d'appel de Bruxelles .....	27
Arrêt du 26 avril 2007 de la Cour d'appel de Mons .....	28
C. <i>Les enseignements de ces décisions de justice</i> .....	30
CHAPITRE 3. ORIGINE ET JUSTIFICATION DE LA LÉGISLATION RELATIVE	
À L'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE DANS LE CADRE D'ACCORDS	
DE PARTENARIAT COMMERCIAL .....	33
CHAPITRE 4. LA COMMISSION D'ARBITRAGE .....	35
CHAPITRE 5. LES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE PARTENARIAT	
COMMERCIAL .....	39
SECTION 1. – LE TEXTE DE LA LOI .....	39
SECTION 2. – LES CONDITIONS D'EXISTENCE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT	
COMMERCIAL .....	39
SECTION 3. – UN CONTRAT CONCLU ENTRE PLUSIEURS PERSONNES .....	40
SECTION 4. – LA NOTION DE FORMULE COMMERCIALE .....	40

SECTION 5. – LES QUATRE FORMES DE CONTRATS DE PARTENARIAT COMMERCIAL VISÉES PAR L'ARTICLE I.11.2 DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE .....	41
A. <i>Une enseigne commune</i> .....	42
B. <i>Un nom commercial commun</i> .....	42
C. <i>Un transfert de savoir-faire</i> .....	43
D. <i>Une assistance commerciale ou technique à caractère permanent</i> .....	43
SECTION 6. – LES CONTRATS VISÉS PAR LA LOI .....	43
A. <i>Le contrat de licence</i> .....	44
B. <i>Le contrat de concession de vente</i> .....	45
C. <i>Le contrat d'affiliation</i> .....	46
D. <i>Le contrat de commission</i> .....	46
E. <i>Le contrat de commission-affiliation</i> .....	46
F. <i>Le contrat de gérance libre ou de location-gérance</i> .....	47
G. <i>Le contrat d'agence</i> .....	47
H. <i>Le contrat de brasserie</i> .....	48
I. <i>Le contrat de courtage</i> .....	48
J. <i>Le contrat de distribution sélective</i> .....	48
K. <i>La société coopérative</i> .....	49
SECTION 7. – LA NOTION D'INDÉPENDANCE DES PARTIES.....	50
SECTION 8. – LA NOTION DE RÉMUNÉRATION .....	51
SECTION 9. – LA DÉFINITION DU CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL .....	52
CHAPITRE 6. L'EXCLUSION DE L'APPLICATION DE LA LOI DES CONTRATS D'AGENCE D'ASSURANCE ET DES CONTRATS D'AGENCE DE BANQUE .....	55
CHAPITRE 7. UNE OBLIGATION ESSENTIELLE : LA REMISE D'UN DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE.....	57
CHAPITRE 8. LE CONTENU DU DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE .....	59
SECTION 1. – LE DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE COMPLET .....	59
SECTION 2. – LE DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE SIMPLIFIÉ.....	63
A. <i>La modification du projet de contrat de partenariat commercial et du document d'information précontractuelle en cours de négociation pendant la durée d'un mois précédant la signature du contrat</i> .....	63
B. <i>Le renouvellement d'un contrat de partenariat commercial conclu pour une période à durée déterminée</i> .....	64
C. <i>La conclusion d'un nouveau contrat entre les mêmes parties</i> .....	65
D. <i>La modification du contrat en cours d'exécution</i> .....	65
SECTION 3. – L'ABSENCE D'OBLIGATION DE COMMUNICATION D'UN DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE .....	65

CHAPITRE 9. LES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS LÉGALES.....	67
SECTION 1. – LA NULLITÉ DU CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL EN CAS DE NON-RESPECT D'UNE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES X.27 ET X.29, ALINÉA 1, DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE.....	68
SECTION 2. – LA NULLITÉ D'UNE CLAUSE CONTRACTUELLE VISÉE À L'ARTICLE X.28, § 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup> , ET À L'ARTICLE X.29, 2 <sup>e</sup> ALINÉA DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE LORSQUE CELLE-CI N'EST PAS MENTIONNÉE DANS LE DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE.....	71
SECTION 3. – LES CONSÉQUENCES DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS INCOMPLÈTES OU INEXACTES OU DE L'ABSENCE D'INFORMATIONS DANS LE DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE.....	72
SECTION 4. – LA RENONCIATION À INVOQUER LA NULLITÉ D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL OU D'UNE DES DISPOSITIONS DE CELUI-CI....	73
SECTION 5. – LES CONSÉQUENCES DE LA NULLITÉ D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL.....	74
CHAPITRE 10. L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ.....	75
CHAPITRE 11. L'INTERPRÉTATION DES CONTRATS DE PARTENARIAT COMMERCIAL .....	77
CHAPITRE 12. LE CARACTÈRE IMPÉRATIF ET DE LOI DE POLICE DE LA LÉGISLATION RELATIVE À L'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE DANS LE CADRE D'ACCORDS DE PARTENARIAT COMMERCIAL.....	79
SECTION 1. – RAPPEL DES PRINCIPES : LOI D'ORDRE PUBLIC, LOI IMPÉRATIVE ET LOI DE POLICE.....	79
SECTION 2. – LES DISPOSITIONS DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE RELATIVES AU CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL (ART. X.26 À X.33) SONT IMPÉRATIVES .....	81
SECTION 3. – LES DISPOSITIONS DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE RELATIVES AU CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL (ART. X.26 À X.33) NE SONT PAS D'ORDRE PUBLIC .....	82
SECTION 4. – LES DISPOSITIONS DU CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE RELATIVES AU CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL (ART. X.26 À X.33) SONT D'APPLICATION IMMÉDIATE ET PEUVENT ÊTRE QUALIFIÉES DE LOI DE POLICE .....	82
CHAPITRE 13. LA LOI APPLICABLE EN PRÉSENCE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL INTERNATIONAL .....	89

CHAPITRE 14. LES JURIDICTIONS COMPÉTENTES EN PRÉSENCE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT COMMERCIAL INTERNATIONAL .....	93
CHAPITRE 15. LE CHAMP D'APPLICATION <i>RATIONÆ TEMPORIS</i> DE LA LÉGISLATION RELATIVE À L'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE .....	97
SECTION 1. – LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 2005...	97
SECTION 2. – LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI DU 2 AVRIL 2014 .....	98
SECTION 3. – LE RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE, LA SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT ENTRE LES MÊMES PARTIES ET LA MODIFICATION D'UN CONTRAT EN COURS DEPUIS DEUX ANS AU MOINS .....	99
SECTION 4. – LES MODIFICATIONS DE LA LÉGISLATION RELATIVE À L'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE INTRODUITES PAR LA LOI DU 2 AVRIL 2014.....	100
CHAPITRE 16. CONCLUSION .....	103
ANNEXES.....	105
ANNEXE I. LA LOI DU 2 AVRIL 2014 .....	107
ANNEXE II. LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 2005 .....	113
ANNEXE III. RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE.....	117
ANNEXE IV. AVIS DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE.....	139
BIBLIOGRAPHIE .....	241